

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011 A 20 H 00**

*L'an deux mil onze, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, TELLIER Didier, MARTIN Annie, PIETRE Martine*

*Absents excusés : EVEZARD Hélène (pouvoir à PIETRE Martine) jusqu'à 20 h 35, BERRUE Didier (pouvoir à BRETON Denis), THOREL Franck (pouvoir à PISSEAU Jean-Louis)*

*Secrétaire : CLOUTIER Jacky*

*Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la précédente séance.*

**ORDRE DU JOUR**

**I. DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT DES FOLIES :**

*Deux sur trois sociétés ont répondu à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour les lots assainissement et voirie de la Rue du Haut des Folies.*

*La maîtrise d'œuvre sera confiée à la société INCA pour la somme de 12 000 € HT lorsque le permis de construire du futur lotissement sera accepté.*

**II. PISTE CYCLABLE ET LOCAL A VELOS : DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS SOLOGNE VAL SUD :**

*Un dossier de demande de subvention pour un montant de 51 905 € a été déposé auprès du Pays Sologne Val Sud pour l'aménagement de la piste cyclable de la RD 948 et le local à vélos inclus dans le nouveau groupe scolaire. Le Pays Sologne Val Sud statuera sur ce dossier le 6 octobre prochain.*

**III. REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME :**

*A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement remplacera la taxe locale d'équipement (T.L.E.), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (T.D.E.N.S.), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (T.D.C.A.U.E.).*

*Le taux de la taxe communale est fixée à 3%.*

**IV. NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN MATIERE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix « Pour » et 5 abstentions la convention entre l'Etat et notre commune afin de définir les modalités de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme suivants : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables « complexes ».*

*L'instruction des certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables dites « simples » sont désormais à la charge de la Commune.*

**V. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES FICHIERS ORTHOPHOTOGRAPHIQUES DU LOIRET :**

*Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition gratuite de ces fichiers réactualisés.*

**VI. INDEMNITES DU PERCEPTEUR :**

*Le Conseil Municipal accepte les indemnités du Percepteur fixées à 512,96 €.*

**VII. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

*Le Conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée.*

**VIII. DEMISSION DE MME CLAUDINE KAZMIERCZAK :**

*Monsieur le Préfet du Loiret a accepté la démission de Mme KAZMIERCZAK pour des raisons strictement personnelles.*

*Cette démission entraîne la modification des commissions :*

*M. BRETON Denis intègre la Commission du CCAS, M. PISSEAU Jean-Louis la Commission sécurité, Mme THAUVIN Christine la Commission scolaire.*

**IX. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A AUTORISATION : ENQUETE PUBLIQUE « SOCIETE NOUVELLE DE BALLASTIERES » :**

*Le Conseil Municipal n'émet aucun avis favorable ou défavorable sur la demande présentée par la Société Nouvelle de Ballastières en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers et de poursuivre l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux et d'une aire de stockage de matériaux sur le territoire de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire.*

**X. FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX : BAISSSE DE LA COTISATION VERSEE AU CNFPT :**

*La cotisation versée au C.N.F.P.T. passe de 1% à 0,90 % de la masse salariale.*

**XI. ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA Garderie ET DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

*Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des règlements intérieurs de la garderie et du restaurant scolaire afin de prendre en considération les changements engendrés par les travaux de restructuration du groupe scolaire.*

**XII. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : NOTIFICATION DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES :**

<i>Lot 1 – Démolition – Terrassement – Gros Œuvre – Ravalement</i> <b>REVIL (45701 VILLEMANDEUR)</b>	<b>418 000,00 € HT</b>
<i>Lot 2 – Charpente bois – Bardage</i> <b>COGECM SAS (45146 ST JEAN DE LA RUELE)</b>	<b>125 000,00 € HT</b>
<i>Lot 3 – Couverture ardoise – Zinc</i> <b>BRIAND (45503 GIEN)</b>	<b>78 000,00 € HT</b>
<i>Lot 4 – Occultation – Serrurerie</i> <b>ALU SULLY (45600 SULLY SUR LOIRE)</b>	<b>99 000,00 € HT</b>
<i>Lot 5 – Cloisons – Doublages</i> <b>ODION (45530 VITRY AUX LOGES)</b>	<b>25 821,69 € HT</b>
<i>Lot 6 – Menuiseries intérieures</i> <b>RIGUET (45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE)</b>	<b>49 900,00 € HT</b>
<i>Lot 7 – Faux plafond – Isolation</i> <b>BIDET (45700 PANNES)</b>	<b>33 500,00 € HT</b>
<i>Lot 8 – Sols durs - Faiences</i> <b>SIMOES (45460 BONNEE)</b>	<b>27 009,50 € HT</b>
<i>Lot 9 – Revêtement de sols souples</i> <b>NEYRAT (45701 VILLEMANDEUR)</b>	<b>19 000,00 € HT</b>
<i>Lot 10 – Peinture</i> <b>ASSELINE (45502 GIEN)</b>	<b>20 361,40 € HT</b>
<i>Lot 11 – VRD – Espaces verts</i> <b>GERAY (45600 ST PERE SUR LOIRE)</b>	<b>70 500,00 € HT</b>
<i>Lot 12 – Plomberie – Chauffage – Ventilation</i> <b>ERCC (45140 INGRE)</b>	<b>142 319,61 € HT</b>
<i>Lot 13 – Electricité courants forts – faibles</i> <b>ISI ELEC (45550 ST DENIS DE L'HOTEL)</b>	<b>59 000,00 € HT</b>
<i>Lot 14 – Fondations spéciales</i> <b>SOLS ET FONDATIONS (45200 AMILLY)</b>	<b>23 742,00 € HT</b>

**XIII. RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE :**

*Une concession a été rétrocédée gratuitement à la Commune.*

**XIV. REMERCIEMENTS :**

*Le Maire fait part des remerciements des enfants pour la remise des livres lors de la fête des écoles, et d'associations pour les subventions accordées.*

**XV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- *Les travaux de la Route de Paris n'ont pas été réceptionnés suite à quelques malfaçons.*
- *Le mur du Vieux Bourg se dégrade, sa remise en état est à envisager.*
- *Le chemin longeant la levée de Loire est fermée par des barrières à l'entrée au Vieux Bourg et au débouché sur la Route de Saint Benoît.*
- *Un projet est à l'étude pour interconnecter les réseaux d'eau de Sully et Les Bordes afin d'assurer une meilleure défense incendie sur notre Commune.*
- *Le 12<sup>ème</sup> Régiment de cuirassés effectuera des manœuvres début novembre. Du matériel et des troupes pourraient stationner sur notre Commune.*
- *La 2<sup>ème</sup> soirée poker est programmée pour le 19 novembre.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 50.*

*Le Maire,*

*P. FOULON*